



Remboursement de matériel personnel

Par **rea**, le **25/04/2019** à **14:04**

Bonjour,

Cela fais plus de 3 ans que j'ai travaillé dans mon ex entreprise. J'ai prêter mon matériel personnel lorsque l'entreprise avait des difficultés pour remplacer le sien, par un accord verbale précisant la restitution de ce dit matériel lors de mon départ.

Actuellement en procédure de licenciement, ma direction me demande les factures de mon matériel prêter afin qu'il puisse me le racheter. Malheureusement je n'ai plus ces factures et je peine à me les procurer.

Ma direction a t elle le droit de me demander ces factures?

Par **morobar**, le **26/04/2019** à **08:57**

Bonjour,

Soit vous récupérez votre outillage, soit vous le revendez.

Dans cette optique, l'entreprise souhaite s'assurer de votre véritable statut de propriétaire de l'outillage, pour éviter tout problème ultérieur de recel.